



## ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901  
Siège social : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE  
Identification R.N.A. : W751124211  
Président : Eric Hintermann

Adresse postale : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE

Contact mail : [associationturfistes@yahoo.fr](mailto:associationturfistes@yahoo.fr)

Site internet : [www.associationturfistes.fr](http://www.associationturfistes.fr)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/associationturfistes/>

# Lettre aux adhérents n° 60

*Bulletin bimestriel de l'Association Nationale des Turfistes*

**Le 2 juillet 2018**

## SOMMAIRE

*L'éditorial d'Éric Hintermann, président de l'ANT, p. 1*

*Le dossier du mois :*

*le rapport de la Cour des Comptes qui confirme les analyses de l'ANT, p. 6*

*Les rencontres de l'ANT : Cyril Linette, p. 14*

*Au fil de l'actualité hippique, p. 15*

*Chronique de la régularité des courses, p. 17*

*L'ANT à travers la presse, p. 18*

*Nos adhérents ont la parole, p. 20*

*Rendez-vous au prochain numéro, p. 23*

*Adhésion, renouvellement et cotisation, p. 24*

## L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN, président de l'ANT

### **EDITORIAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2018.**

### **POUR UN NOUVEL ESSOR DES COURSES DE GALOP.**

### **OUI CHANTILLY NE DOIT PAS ÊTRE WATERLOO.**

**Le plus célèbre des jockeys français, Yves Saint-Martin a eu raison de lancer un cri d'alarme à la une du « Turf » sous le titre « De Chantilly à Waterloo ».**

Chantilly, c'était Louis XIV en son château qui venait chasser dans la forêt attenante. Waterloo, c'était la défaite de Napoléon, la fin de son empire face à une coalition menée par la Grande Bretagne. Sa comparaison avec l'évolution négative des courses de galop en France est certes osée, mais elle exprime une vérité qu'on a trop tendance à vouloir cacher.

L'Association Nationale des Turfistes (ANT), que j'ai intitulée ainsi à dessein lorsque je l'ai créée en 1995, s'est intéressée dès l'origine à tout ce qui concerne la filière hippique. Ce n'est pas qu'une association de « parieurs » ou de « joueurs » même si elle consacre une immense partie de ses efforts aux paris hippiques qui financent toute l'institution des courses. Mais si les courses perdent de leur qualité, si elles ne sont pas régulières ou si les programmes sont mal faits, c'est à l'ANT d'intervenir. Elle agit aussi lorsque les hippodromes n'offrent pas aux turfistes des conditions d'accès par des transports publics, un confort adéquat et une restauration de qualité à des prix raisonnables. Cela a été accompli avec succès depuis des années à Vincennes en liaison avec le « Cheval Français » où l'équipe dirigeante dialogue en permanence avec nous, y compris son président M. Dominique De Bellaigue qui a été reçu récemment, pendant quatre heures passionnantes, par le Bureau National.

Pour le galop, nous nous sommes opposés, comme Yves Saint-Martin, au passage du Jockey Club, la grande course des mâles de 3 ans avec le Derby d'Epsom, de la distance de 2400 à 2100 mètres, ce qui en fait une sorte d'hybride à mi-place entre le classique et le mile. Cette décision a porté atteinte au prestige des courses françaises. Elle a permis au Derby britannique d'être l'unique course de référence pour les mâles de trois ans.

Yves Saint-Martin, qui est certainement l'homme le plus qualifié pour en parler, estime que le Jockey Club actuel n'a pas grand intérêt et que c'est même « un vrai désastre pour les nôtres ». Sa démonstration est éclatante : « Depuis deux ans, les Anglais et les Irlandais remportent 13 des 14 courses du week-end de l'Arc ».

**Nous avons poussé la réflexion plus loin il y a déjà quelques années. Nous avons voulu connaître le pourquoi de cette décision aberrante, y compris pour nous turfistes qui avons la fibre hippique. Nous avions interrogé M. Bertrand Belinguier, ancien président du PMU et président de « France-Galop. Il nous avait dit qu'il n'y avait plus assez de chevaux assez solides pour tenir la distance. Traduction non-autorisée : la recette du Jockey-Club serait réduite du fait d'un trop petit nombre de partants. Cela revient à décourager les éleveurs et les entraîneurs de produire et de préparer des chevaux aptes à concourir sur la distance classique. Ce n'est certainement pas en sacrifiant la vraie course classique du Jockey Club que la France retrouvera des chevaux capables de gagner des épreuves de 2400 mètres. En clair, les dirigeants du galop ont offert un cadeau inattendu à nos amis et concurrents britanniques et irlandais. C'est même pire que Waterloo où les Français se sont tout de même battus. Là on s'est rendu avant la bataille.**

**Yves Saint-Martin et l'Association Nationale des Turfistes mènent le même combat pour l'avenir du galop français. La conclusion va de soi. Le Jockey Club doit se courir à nouveau sur la distance classique de 2400 mètres sur l'hippodrome de Chantilly. Il faut redonner de l'importance aux compétitions qui exigent de la tenue, intéressantes pour les turfistes, et ne pas tout sacrifier au modèle américain, axé sur la vitesse sur des parcours réduits, où le hasard joue un trop grand rôle.**

**ERIC HINTERMANN**

**Président de l'Association Nationale des Turfistes**

## **LA COUR DES COMPTES ET LES TURFISTES.**

**La Cour des Comptes vient de rendre public son rapport sur le secteur hippique. C'est le fruit d'un travail conséquent mené par les magistrats de cette grande institution de la République. L'Association Nationale des Turfistes y avait été reçue longuement. Elle a apporté quantité de données précises qui ont contribué à éclairer des magistrats qui s'aventuraient dans un secteur qui n'est pas étudié à l'Ecole Nationale d'Administration dont ils émanent. Le monde des courses est si particulier qu'il est difficile à appréhender pour quiconque ne le connaît pas de l'intérieur. Il a ses propres codes qui devraient être revus. Les turfistes, qui font partie de la filière hippique, devraient y être mieux associés. Combien d'erreurs coûteuses, le « quadrio », le journal « Gény Courses », la multiplication sans fin des jeux et des courses, le dopage au cobalt, etc., auraient pu être évitées si les turfistes avaient été écoutés. Ils devraient siéger à titre consultatif dans le conseil d'administration du PMU et les instances dirigeantes du galop et du trot. La réputation, le sérieux et la connaissance des réflexes turfistes de l'ANT, avec sa crédibilité reconnue depuis 23 ans, lui permettraient de jouer un rôle positif pour l'essor des courses. Cet aspect-là n'est pas abordé par la Cour des Comptes. A nous de le rappeler sans cesse dans le meilleur esprit.**

**Le rapport de la Cour est intéressant dans ses analyses. Particulièrement dans le passage concernant les grands parieurs internationaux. EN 2017, le PMU a collecté 7,9 milliards placés par les parieurs français et 793 millions placés par les quelques grands parieurs internationaux, 354 millions par les autres joueurs internationaux et 856 millions de paris sportifs et pour le poker. En mettant l'accent sur l'activité des grands parieurs internationaux qui représente tout de même 9,5% des enjeux officiels, la Cour des Comptes précise qu'elle est « inéquitable pour les parieurs français » ce que l'ANT n'a cessé d'affirmer. L'affaire devait être « juteuse » et sans grands risques pour ces spéculateurs puisque leurs jeux sont**

passée de 284 millions en 2013 à près de 800 millions en quatre ans. Lors d'un tour d'horizon de quatre heures avec M. Xavier Hürstel alors président du PMU et son équipe, où nous avons abordé tous les problèmes, notre secrétaire général, Eric Blaisse, a très clairement expliqué combien les quelques grands joueurs internationaux, opérant depuis des paradis fiscaux, étaient privilégiés en bénéficiant même de ristournes de la part du PMU. Le « M » de PARI MUTUEL n'étant plus respecté, les parieurs français sont lésés. Merci à la Cour des Comptes. Il n'y a plus de raison d'attendre pour y mettre fin.

La Cour est sévère dans son jugement sur la gestion de l'institution des courses : « Faute d'avoir mis en œuvre les réformes nécessaires, l'institution est confrontée à une situation financière dégradée, malgré des soutiens accrus de l'Etat ». « Les charges des sociétés mères ont connu une forte croissance... particulièrement à France-Galop. » Et d'ajouter : « LES PARIEURS ONT EGALLEMENT ETE MIS A CONTRIBUTION, LA PART DES ENJEUX REVERSEE SOUS FORME DE GAINS AYANT SENSIBLEMENT DIMINUE DEPUIS 2012. » C'est une institution prestigieuse et respectée de la République qui l'affirme. Au PMU et aux sociétés de courses d'en tirer la conclusion qui s'impose pour conserver, retrouver et attirer des parieurs parmi ces nombreux Français qui aiment un jeu intelligent. Celui-là a en plus le double attrait d'être un merveilleux spectacle et un sport qui associe l'homme et l'animal.

Dans ses recommandations, la Cour est dans son rôle en souhaitant une meilleure implication de l'Etat pour que l'institution des courses soit gérée plus sérieusement. Nous sommes dans le nôtre en affirmant que les turfistes doivent être représentés à titre consultatif au sein des institutions, PMU et sociétés de courses, pour que les décisions tiennent compte de leur sensibilité qui est décisive pour le financement de tout le système hippique français.

**ERIC HINTERMANN**

**Président de l'Association Nationale des Turfistes**

# ***COUR DES COMPTES :***

## ***LE RAPPORT PARU LE 18 JUIN CONFIRME LES ANALYSES***

### ***DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES***

Le rapport de la Cour des Comptes sur « *L'Institution des courses* », paru le 18 juin 2018 (198 pages), était très attendu, en particulier par l'Association Nationale des Turfistes, qui avait été auditionnée par la Cour et lui avait fait part de ses analyses critiques concernant le PMU et les sociétés de courses.

## **1 GRANDS PARIEURS INTERNATIONAUX :**

### **la Cour des Comptes demande l'interdiction de la mise en commun de leurs enjeux avec les enjeux des parieurs de France**

Pleinement dans son rôle de défense des intérêts des parieurs, l'ANT avait dénoncé, tout au long de l'année 2017, les avantages accordés aux « Grands Parieurs Internationaux » (GPI) par les opérateurs étrangers auxquels le PMU a accepté de s'associer dans le cadre d'enjeux effectués en masse commune. Rappelons que ces opérateurs étrangers, du fait de la fiscalité moindre qui est la leur, remboursent aux GPI une partie importante de leurs mises, ce qui fait qu'ils sont toujours gagnants. De ce fait, ces derniers jouent et gagnent de plus en plus, et l'espérance de gain de l'ensemble des autres joueurs ne cesse de diminuer, ce qui est d'autant plus inadmissible que les conditions de jeu ne sont pas égales entre les uns et les autres. C'est en particulier sur le caractère déloyal de ce système que l'ANT avait insisté lors de son entrevue avec les représentants de la Cour des Comptes.

La Cour des Comptes a validé les analyses de l'ANT et a demandé que l'Etat mette un terme à ces pratiques inéquitables dans les termes suivants :

*« Ce relais de croissance expose le PMU à un risque fort de volatilité. Il représente également un risque majeur pour l'image du PMU en raison de ses caractéristiques et de son caractère déloyal et inéquitable pour les parieurs ordinaires. Les parieurs professionnels bénéficient en effet d'avantages considérables qui leur permettent d'atteindre des taux de gains élevés au détriment des autres parieurs. Ces considérations amènent la Cour à recommander l'interdiction par l'État de la prise de paris de parieurs professionnels sur la masse commune du PMU. » (Rapport de la Cour des Comptes, juin 2018, pp. 39-40)*

Un peu plus loin, les auteurs du rapport ajoutent :

*« Ces parieurs parient sur la masse commune du PMU, à l'image des parieurs français pariant dans le réseau de points de vente du PMU. Ils disposent cependant d'avantages considérables se traduisant par une rupture d'égalité à l'égard des parieurs français. » (p. 123)*

On sait que le plus important de ces avantages est le remboursement aux GPI d'une partie de leurs mises par les opérateurs étrangers qui, n'étant pas soumis à la même fiscalité que le PMU, peuvent les rendre systématiquement gagnants grâce à des « ristournes » considérables. Dans sa réponse aux observations de la Cour des Comptes, publiée en annexe, le président du PMU reconnaît

que ces remboursements sont très importants. Voici exactement ce qu'il écrit : « *Il convient de noter que, malgré un taux de gain moyen des GPI autour de 90 %, leur modèle économique est rentable car ils bénéficient de commissions versées, non par le PMU, mais par l'opérateur partenaire du PMU.* » (Réponse du président du GIE Pari Mutuel Urbain, p. 176). Ce qui signifie très exactement que les remboursements octroyés par les opérateurs étrangers aux GPI sont, dans ce cas, supérieurs à 10 %, en contradiction totale avec le principe d'équité du pari mutuel qui devrait prévaloir entre les parieurs de France et tous ceux qui jouent en masse commune avec eux.

A ce privilège, contre lequel l'ANT s'est toujours élevée, s'ajoute un autre privilège dénoncé dans ce rapport : l'octroi, par le PMU, d'informations capitales réservées aux seuls professionnels. Voici ce que les rapporteurs écrivent :

« *Pour les clients professionnels tels que les opérateurs de paris étrangers, les médias et les parieurs professionnels existe en revanche un « Infocentre », inaccessible au grand public. Les parieurs professionnels ont accès à la version « X-PRO » de l'Infocentre, qui leur permet de recevoir durant toute la journée de courses, directement sur leurs installations informatiques, des flux de données (qui prennent la forme de fichiers au format xml) aisément exploitables à grande échelle à l'aide d'outils informatiques sophistiqués et, le cas échéant, de salariés dédiés à cette tâche. Outre des données sur les performances passées des chevaux, les nombreux flux de données ainsi transmis donnent aux parieurs professionnels accès, en temps réel et pour chaque course, à de nombreuses informations cruciales pour prendre une décision de pari : non-partants éventuels, évolution des rapports probables sur divers types de paris (tels que le simple gagnant, le couplé gagnant et le couplé ordre), chevaux les plus joués, combinaisons les plus jouées pour les paris à combinaison, enjeux par chevaux et par pari, masses d'enjeux par pari, rapports définitifs, etc. Ces données sont actualisées à intervalles très courts jusqu'au départ de la course, le délai entre deux actualisations pouvant descendre jusqu'à 30 secondes dans les dernières minutes précédant le départ de la course. Les parieurs professionnels peuvent, grâce à leurs moyens informatiques, exploiter ces données en temps réel afin de déterminer leurs décisions de pari.*

*Les caractéristiques de cette activité et les avantages octroyés par le PMU à ces parieurs professionnels posent un réel problème d'égalité entre les parieurs.* » (p. 124)

Enfin, la conséquence dramatique de ces pratiques, à savoir la diminution de l'espérance de gain de l'ensemble des parieurs hormis les GPI, est très bien mise en lumière par la Cour des Comptes, comme cela avait été fait par nos soins en 2017 :

**« Un impact croissant sur les gains des parieurs français et les recettes fiscales revenant à l'État**

*Dans le cadre d'un pari mutuel, ces avantages ont un impact sur les gains perçus par les parieurs domestiques : les taux de gain très importants dont bénéficient les parieurs professionnels grâce à ces avantages se traduisent par une moindre part des enjeux reversée aux parieurs domestiques sous forme de gains. De plus, cette activité affecte à la baisse les rapports observés sur les paris en masse commune, et donc les gains de l'ensemble des parieurs pariant sur cette masse. Interrogé à ce sujet par Paris-Turf, le directeur international du PMU a déclaré, le*

*3 février 2018, que l'impact perceptible de cette activité pour les autres clients est de « 2 points en termes de retour joueurs ». Ces déclarations sont cohérentes avec le résultat des estimations réalisées par la Cour dans le cadre du contrôle du GIE PMU.*

*L'impact négatif de cette activité sur les rapports a vocation à se renforcer avec la croissance de la part de ces parieurs professionnels dans la masse commune du PMU, qui a considérablement augmenté depuis 2013. Selon les études réalisées à la demande du PMU, cet impact pourrait atteindre 4 % si la part des parieurs professionnels dans le total de la masse offline atteignait 10 %. » (p. 125)*

A noter, pour conclure, qu'à la fin de sa réponse aux observations de la Cour des Comptes, le président du PMU regrette que la Cour des Comptes rende publiques des informations sur les GPI qu'il aurait mieux valu, d'après lui, garder secrètes : « *S'agissant du secret des affaires, le rapport contient des informations qui sont susceptibles d'y porter atteinte : tableaux 4 et 5 (points de vente), tableau 6 (GPI), graphique 5 (GPI), données chiffrées sur les GPI, annexe 8 (taux de marge). Le PMU considère que la divulgation publique de ces éléments par la Cour serait de nature à lui porter préjudice. Le PMU souhaite donc que ces éléments soient confidentialisés par la Cour.* » (p. 179)

## **2 CONTRÔLE ANTIDOPAGE : la Cour des Comptes regrette l'absence d'une instance indépendante**

A maintes reprises au cours des dernières années, l'ANT a demandé qu'il soit mis fin à l'opacité actuelle des procédures de contrôle antidopage, dans la mesure où tout se déroule en vase clos, sans contrôle extérieur par un organisme indépendant, la même société supervisant la mise en place du contrôle, les analyses du laboratoire, la décision et la publication des sanctions. La Cour des Comptes fait un constat similaire :

*« Les modalités de la lutte contre le dopage dans les courses hippiques sont déterminées par l'institution des courses. Le cahier des charges relatif aux missions de service public dont sont chargées les sociétés mères se borne ainsi à indiquer qu'elles mènent « des activités d'intérêt général en matière de lutte contre le dopage », sans autre précision. Cela représente une différence importante avec le milieu sportif, pour lequel les règles applicables en matière de lutte contre le dopage sont fixées par des dispositions législatives et réglementaires codifiées dans le code du sport. En outre, dans le domaine sportif, l'opérateur compétent en la matière, l'Agence française de lutte contre le dopage, est indépendant des fédérations sportives. » (Rapport de la Cour des Comptes, juin 2018, pp. 40-41).*

Un peu plus loin, les rapporteurs déplorent à nouveau « l'insuffisant encadrement de la lutte contre le dopage » (p. 53).

Par ailleurs, dans sa réponse aux observations de la Cour des Comptes, le président de l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux En Ligne) montre qu'il est, lui, pleinement d'accord avec le constat de la Cour des Comptes sur ce sujet. Voici ce qu'il écrit : « *Outre l'existence de sanctions pénales, la*

*crédibilité de la lutte menée contre le dopage nécessiterait de constituer une entité indépendante chargée des contrôles, voire aussi de l'intégrité des courses, à l'instar de la British Horseracing Authority. Un financement pérenne de l'activité anti-dopage, la constitution d'une gouvernance spécifique et la publication des sanctions amélioreraient la situation. » (Réponse du président de l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne, p. 165)*

### **3 RETOUR JOUEUR : la Cour des Comptes regrette la diminution de la part des enjeux hippiques reversée aux parieurs**

L'ANT veille toujours de très près aux variations du Taux de Retour Joueur. Le PMU aime bien faire savoir, quand c'est le cas, qu'il a augmenté, dans tel ou tel segment de pari, le TRJ. Mais il oublie souvent de dire que, si ces dernières années, le TRJ s'est plutôt stabilisé, c'est dû essentiellement aux baisses du prélèvement de l'Etat. Car, pendant ce temps, le PMU a rogné sur la part réservée aux parieurs pour préserver sa marge dans un contexte de diminution des enjeux. Le rapport de la Cour des Comptes explique très bien ce phénomène dans les termes suivants :

*« Confronté à une tendance baissière qu'il n'a pas su inverser à temps, le PMU s'est trouvé contraint de réduire la part des enjeux reversée aux parieurs sous forme de gains en diminuant le taux de retour parieurs (TRP), cette décision ayant pour effet d'augmenter mécaniquement la marge brute dégagée sur les activités concernées. Si ces décisions ont permis un gain de marge brute et de résultat net à court terme, elles se sont néanmoins traduites par un impact négatif sur le « recyclage » des gains : les parieurs ayant reçu une moindre part des enjeux sous forme de gains, le montant de gains « recyclés », c'est-à-dire remis en jeu immédiatement, a mécaniquement diminué en valeur absolue. » (pp. 92-93)*

## **CONCLUSION**

Avec le changement de direction survenu à la tête du PMU à la mi-mai (cf. le compte rendu de notre rencontre avec le nouveau directeur général, p. 14 de ce bulletin), c'est une opportunité formidable qui s'offre aux nouveaux dirigeants de remettre en question les stratégies hasardeuses voire contreproductives que leurs prédécesseurs ont défendues contre l'avis des représentants des turfistes. Qu'il s'agisse, en particulier, des priviléges accordés aux GPI ou de l'encadrement du contrôle antidopage, les nouveaux dirigeants du PMU et les dirigeants des courses doivent entendre les remarques critiques et constructives de la Cour des Comptes qui vont dans le même sens (celui du bon sens) que celles qu'avait faites auparavant l'ANT. Nous espérons que les conseils de la Cour des Comptes seront suivis, car ce n'est qu'à ce prix, à notre avis, que le PMU pourra regagner la confiance des parieurs, et que les paris hippiques pourront repartir à la hausse, pour le bénéfice de toute la filière.

*Eric Blaisse, secrétaire général de l'ANT*

# **PARIS EN LIGNE :**

## **LES ENJEUX PASSÉS AU CRIBLE**

### **Analyse des données de l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne) du premier trimestre 2018**

*(Les Comptes Joueurs Actifs (CJA) sont les comptes des joueurs ayant engagé au moins une action de jeu sur la période indiquée. Le Produit Brut des Jeux (PBJ) est la différence entre les mises des joueurs et les gains versés par les opérateurs. Il correspond au chiffre d'affaires des opérateurs. Le Taux de Retour aux Joueurs (TRJ) peut se définir comme la partie des mises restituée aux joueurs par les opérateurs sur une période de temps donnée.)*

Au premier trimestre 2018, chaque activité de jeux en ligne est à nouveau en croissance. Elle est principalement provoquée par l'accroissement du nombre de CJA toutes activités comprises qui évolue de 1,5 million à 1,9 million.

		T1 2017	T1 2018	évolution
<b>Paris sportifs</b>	<b>Nbre de joueurs actifs</b>			
	<b>CJA/ semaine</b>	<b>341 000</b>	<b>462 500</b>	<b>+36%</b>
	<b>Mises en m€</b>	<b>633</b>	<b>847</b>	<b>+34%</b>
	<b>Produit Brut des Jeux en m€</b>	<b>94</b>	<b>147</b>	<b>+55%</b>
	<b>TRJ (avant bonus)</b>	<b>85,1%</b>	<b>82,7%</b>	<b>-2,4</b>
	<b>Bonus distribués en m€</b>	<b>12,8</b>	<b>19,6</b>	<b>+53%</b>
	<b>TRJ (après bonus)</b>	<b>87,1%</b>	<b>85,0%</b>	<b>-2,1</b>
<b>Paris hippiques</b>	<b>Nbre de joueurs actifs</b>			
	<b>CJA/ semaine</b>	<b>142 000</b>	<b>148 000</b>	<b>+4%</b>
	<b>Mises en m€</b>	<b>246</b>	<b>270</b>	<b>+9%</b>
	<b>Produit Brut des Jeux en m€</b>	<b>61</b>	<b>65</b>	<b>+8%</b>
	<b>TRJ (avant bonus)</b>	<b>75,3%</b>	<b>75,8%</b>	<b>+0,5</b>
	<b>Bonus distribués en m€</b>	<b>4,2</b>	<b>8,1</b>	<b>+94%</b>
	<b>TRJ (après bonus)</b>	<b>76,9%</b>	<b>78,6%</b>	<b>+1,7</b>
<b>Poker</b>	<b>Nbre de joueurs actifs</b>			
	<b>CJA/ semaine</b>	<b>255 000</b>	<b>268 000</b>	<b>+5%</b>
	<b>Mises en m€</b>	<b>1 456</b>	<b>1 700</b>	<b>+17%</b>
	<b>Produit Brut des Jeux en m€</b>	<b>64</b>	<b>69</b>	<b>+8%</b>
	<b>TRJ (avant bonus)</b>	<b>95,7%</b>	<b>95,5%</b>	<b>-0,2</b>
	<b>Bonus distribués en m€</b>	<b>12,7</b>	<b>16,4</b>	<b>+29%</b>
	<b>TRJ (après bonus)</b>	<b>96,5%</b>	<b>96,9%</b>	<b>+0,4</b>

## **Paris sportifs**

Les parieurs sportifs ont engagé 847 millions d'euros de mises, soit le plus haut montant généré sur un trimestre depuis l'ouverture du marché en 2010. Cette croissance est la conséquence de la hausse du nombre de parieurs sportifs. Plus de 462 000 comptes joueurs ont été actifs chaque semaine contre 341 000 au T1 2017. Au total près d'1,3 million de comptes joueurs ont été actifs au moins une fois dans l'activité au cours du trimestre contre 0,9 million l'an passé (+40%).

La part redistribuée aux joueurs se situe légèrement au-dessus de 85%. Le Produit Brut des Jeux (PBJ) augmente de 55% soit dans des proportions nettement plus importantes que les mises. Il atteint 147 millions d'euros ce trimestre.

Dans le même temps, les bonus distribués aux joueurs augmentent de 53%.

Les prélèvements sur l'activité des paris sportifs représentent 9,3% des mises, soit 79 millions d'euros.

Les opérateurs ont reversé aux différents organisateurs d'événements sportifs en France près de 1,6 million d'euros au titre du droit au pari (+ 19%).

## **Paris hippiques**

Les enjeux s'élèvent à 270 millions d'euros contre 246 au T1 2017, soit +9%. La progression résulte en partie de la hausse du nombre de parieurs hippiques. Près de 148 000 comptes joueurs ont engagé des mises chaque semaine contre 142 000 l'an passé sur la période. Le nombre total de CJA du trimestre progresse dans des proportions supérieures (+8%) et passe de 308 000 à 331 000.

Le PBJ croît de 8% pour atteindre 65 millions d'euros. Les bonus distribués par les opérateurs ont quasiment doublé par rapport au T1 2017 (+94%). Le TRJ avec bonus a ainsi augmenté de près de deux points, s'établissant à 78,6% sur le trimestre.

Avec 4.235 courses supports de paris (dont 3.432 en France), le T1 2018 présentait 226 courses supplémentaires par rapport au T1 2017.

2.429 étaient des courses de trot (57%). Ces dernières ont représenté près de 60% des enjeux du trimestre.

## **Evolution de la population de comptes joueurs actifs (CJA)**

Rappel : Chez un opérateur donné, le même compte joueur permet d'accéder à l'ensemble des jeux qu'il propose. Mais un joueur donné pourra disposer de plusieurs comptes (autant que d'opérateurs auprès desquels il s'est inscrit). Les statistiques qui

suivent concernent les comptes joueurs actifs (CJA) et portent sur une moyenne hebdomadaire ou sur un trimestre.

	T1 2017	T1 2018	évolution
<b>Global</b>	<b>1 486 000</b>	<b>1 852 000</b>	<b>+25%</b>
<b>Paris sportifs</b>	<b>908 000</b>	<b>1 317 000</b>	<b>+45%</b>
<b>Paris hippiques</b>	<b>308 000</b>	<b>330 000</b>	<b>+8%</b>
<b>Poker</b>	<b>589 000</b>	<b>626 000</b>	<b>+6%</b>

Au cours du T1 2018, près d'1,9 million de comptes joueurs ont effectué au moins une prise de jeu en ligne. Le nombre de CJA du trimestre augmente de 25% par rapport au T1 2017.

Au T1 2018, près de 822 000 comptes joueurs ont été ouverts, ce qui correspond au nombre d'ouvertures le plus élevé sur un trimestre depuis l'ouverture du marché en 2010. Les ouvertures de comptes ont augmenté de 48% par rapport au T1 2017.

## Répartition des CJA par activité

Au premier trimestre, le marché est constitué de :

- 3 opérateurs agréés dans chacune des 3 activités
- 7 opérateurs titulaires de 2 agréments
- 5 opérateurs agréés dans une seule activité (dont un opérateur inactif tout au long du trimestre).

La moitié des CJA du marché des jeux en ligne a pratiqué uniquement les paris sportifs chez un même opérateur, soit une hausse de 8 points par rapport au T1 2017. La proportion de comptes joueurs uniquement actifs en paris hippiques chez un même opérateur s'est à l'inverse réduite de 2 points.

La part des joueurs « multi actifs », ou en d'autres termes, ayant pratiqué plusieurs activités de jeux en ligne chez un même opérateur représente 22% des CJA, soit un point supplémentaire par rapport au T1 2017. Parmi ce segment de joueurs, ce sont les comptes joueurs à la fois actifs en paris sportifs et en poker qui sont les plus représentés (13% de la population totale de CJA). Les comptes joueurs actifs en paris sportifs et paris hippiques représentent quant à eux 6% de la population totale. La proportion de comptes joueurs actifs sur les 3 activités reste dérisoire (2%), tout comme la proportion de comptes joueurs à la fois actifs en poker et en paris hippiques.

## **Répartition des CJA par tranche d'âge**

La population de joueurs en ligne est dominée par de jeunes joueurs : environ 62% des comptes joueurs actifs appartiennent à des personnes de moins de 35 ans. Cette proportion a progressé de 5 points par rapport au T1 2017. Cette augmentation est exclusivement provoquée par la hausse de 6 points de la part des 18-24 ans dans la population totale de joueurs. La proportion de joueurs âgés de 18 à 24 ans a notamment augmenté de 6 points dans l'activité des paris sportifs. En dépit d'une baisse de 2 points, la proportion des 25-34 ans reste aussi sensiblement élevée (35%). La part de joueurs âgés de 35 ans et plus recule de 3 points, à 28%. Ainsi, la tendance au rajeunissement de la population de parieurs sportifs, observée depuis plusieurs trimestres, s'est poursuivie au T1 2018.

Le secteur des paris hippiques en ligne reste la seule activité où les joueurs de plus de 35 ans sont majoritaires (74%). Cette proportion recule toutefois de façon importante ce trimestre (-5 points), signe que l'activité profite d'un rajeunissement de sa base de parieurs. La part de joueurs de moins de 25 ans a ainsi augmenté de 4 points.

## **Comportements de jeu Paris Hippiques**

Dans l'activité des paris sportifs, la proportion de parieurs ayant engagé moins de 30 euros dans l'activité recule de 2 points, cette population de parieurs représentant 27% des CJA au T1 2018. A l'inverse, les proportions de parieurs ayant généré de 30 à 100 euros et de 300 à 1 000 euros de mises sont chacune en hausse de 1 point et s'élèvent respectivement à 22% et 16%. Les proportions de parieurs ayant engagé plus de 1 000 euros dans l'activité restent en revanche constantes.

L'augmentation de 8% du nombre de parieurs hippiques observée ce trimestre ne produit pas d'évolution sensible du comportement de jeu dans l'activité. En effet, seule la proportion de joueurs ayant engagé moins de 30 euros de mises est en hausse (+1 point), à l'inverse de la part des parieurs ayant misé entre 30 et 100 euros de mises qui recule dans des proportions similaires.

## **Dépenses marketing médias (Télévision, Radio, Presse, Affichage et Internet) des opérateurs agréés**

Au premier trimestre 2018, les dépenses publicitaires continuent de reculer. Les opérateurs agréés de jeux d'argent ont investi l'équivalent de 42 millions d'euros en publicité contre 50 millions d'euros l'an passé sur la période.

*Alain Kuntzmann, vice-président de l'ANT*

### Compte rendu de la rencontre des représentants de l'ANT avec Cyril Linette, directeur général du PMU

Les représentants de l'Association Nationale des Turfistes (Alain Kuntzman, vice-président, et Eric Blaisse, secrétaire général) ont été reçus par Cyril Linette, le nouveau directeur général du PMU, lundi 25 juin.

Ils lui ont fait connaître les principales attentes des turfistes et ont exprimé le vœu que le changement de direction à la tête du PMU soit l'occasion de remettre en question certaines stratégies hasardeuses mises en œuvre au cours de ces dernières années.

Pour l'ANT, les attentes majeures sont les suivantes :

**1 Que le PMU se recentre sur le pari hippique et sur le turfiste.** On souhaite l'arrêt des paris sportifs, qui ont brouillé l'image du PMU : on dépense l'argent des turfistes pour faire la promotion du concurrent n° 1 des paris hippiques, c'est contreproductif, et, en outre, les paris sportifs ne sont pas rentables. Par ailleurs, les parieurs doivent être mieux traités dans les points de vente. Enfin, le PMU doit cesser de s'inspirer des jeux de hasard et doit abandonner la tirelire, qui fait beaucoup trop de mécontents, à chaque fois, pour un seul parieur heureux, de temps en temps.

**2 Que le PMU fasse le maximum pour améliorer les rapports, car les turfistes ne cessent de se plaindre de leur diminution.** Le PMU ne doit plus accepter que les opérateurs étrangers auxquels il s'associe faussent la règle commune du jeu en remboursant aux « Grands Parieurs Internationaux » une partie importante de leurs mises au point de les rendre systématiquement gagnants, ce qui provoque une baisse sensible de l'espérance de gain de tous les autres parieurs. En outre, l'offre excessive de types de paris par course doit être revue, car elle a entraîné une diminution des rapports des jeux de combinaison du fait de la fragmentation des masses. Enfin, le quinté doit être réformé, car il ne rapporte plus assez, les bonus y ont pris une place exagérée et contreproductive.

En conclusion, les représentants de l'ANT ont fait valoir que, pour que les parieurs reprennent confiance, le plus important n'était pas de leur proposer de nouveaux jeux. Il s'agit plutôt d'améliorer les conditions du jeu et de respecter davantage les turfistes. Cela passe aussi par un effort que doivent faire les sociétés de courses, en particulier en matière de contrôle de la régularité des courses et en matière d'accueil sur les hippodromes.

Cyril Linette a écouté avec soin les critiques et les propositions de l'ANT, et a affirmé à plusieurs reprises que son entrée en fonction et celle de Bertrand Meheut devaient effectivement être l'occasion d'une remise à plat de toutes les stratégies, aucun sujet n'étant tabou et aucune décision n'ayant encore été arrêtée.

*Eric Blaisse, secrétaire général de l'ANT*

## **AU FIL DE L'ACTUALITÉ HIPPIQUE**

### ***Mai-juin 2018 : Les bons points et les mauvais points de l'actualité hippique***

#### **PMU : ON ATTEND BEAUCOUP DES NOUVEAUX DIRIGEANTS**

Dans le numéro de mai de son magazine *La Tribune Hippique*, Guy de La Brosse trace le portrait des deux nouveaux patrons du PMU, Bertrand Meheut et Cyril Linette, qu'il appelle des « managers chic et choc ». Le monde des courses attend avec impatience leurs premières décisions. Les turfistes retiennent leur souffle : va-t-on enfin recentrer le PMU sur le pari hippique et sur le turfiste ?

#### **PMU : LES TURFISTES DISENT NON A LA TIRELIRE**

Depuis la mise en place de la tirelire, l'Association Nationale des Turfistes dénonce cette dérive vers les jeux de hasard qui donne une mauvaise image du pari hippique et diminue les espérances de gain pour l'immense majorité des joueurs. Un récent sondage montre que les turfistes n'en veulent plus, c'était le thème d'un article de Sylvain Copier dans Paris-Turf du 21 mai, intitulé : « *SONDAGE QUINTÉ + : 3 TURFISTES SUR 4 NE VEULENT PLUS DE TIRELIRE* ».

#### **GPI : L'EXEMPLE DU « PMU » SUÉDOIS**

Christophe Donner et Olivier Malachane avaient évoqué, dans la grande enquête sur les Grands Parieurs Internationaux qu'ils avaient publiée dans *Les Echos* du 20 avril 2018, l'exemple d'ATG, le « PMU » suédois. Ce dernier, après avoir, comme le PMU aujourd'hui, déroulé le tapis rouge devant les GPI, avait vu fuir bon nombre de parieurs qui se rendaient compte qu'ils gagnaient de moins en moins. ATG avait alors fait machine arrière, et les GPI étaient partis. Cela avait occasionné, dans un premier temps, une baisse des enjeux de 15 %, mais, peu à peu, les parieurs étaient revenus, et les enjeux avaient retrouvé leur niveau initial.

Paris-Turf du 8 mai nous apprend que l'histoire n'est pas terminée, et qu'ATG, non content d'avoir retrouvé les parieurs qui l'avaient fui, « est en plein boom avec une recette de plus de huit millions d'euros au premier trimestre par rapport à 2017. » Un bel exemple à suivre pour les nouveaux patrons du PMU, MM. Meheut et Linette, s'ils veulent que le PMU retrouve la confiance des parieurs.

#### **LE « LAHALLE RACING CLUB SUR EQUIDIA » : JULIEN PHELIIPPON DÉFEND L'INTÉRÊT DES PARIEURS**

Encore un débat sans langue de bois dans le « *Lahalle Racing Club* » animé par Vincent Lahalle le lundi 25 juin. Le « Coup de Gueule » concernait ce soir-là le rapport de la Cour des Comptes paru le

18 juin. Vincent Lahalle a fait une grande place aux GPI dans le débat qui s'est instauré. Tous les participants, en particulier Julien Phelippon, Guillaume Luyckx, et Dominique Bœuf, ont fait part de leur indignation devant les révélations accablantes de la Cour des Comptes concernant les informations exclusives qui sont livrées aux seuls professionnels par le PMU, au détriment de tous les autres parieurs. Voici ce qu'a dit Julien Phelippon : « *C'est énorme !... C'est un scandale !... J'espère que le PMU fera des excuses publiques aux turfistes... C'est du vol !... C'est une concurrence totalement déloyale pour les parieurs français... Le dindon de la farce, c'est le parieur français...* »

Guillaume Luyckx n'a pas été plus tendre : « *Les sociétés mères sont complices... Ce sont les petits parieurs qui paient pour les gros...* »

Enfin, interrogé par ses collègues qui voulaient savoir si on parlait des GPI au Comité du Trot, Pierre Vercruyse a répondu que non, on n'en parlait pas, et que personne ne semblait au courant, puis il a précisé qu'il se rappelait quand même que certains membres du comité avaient été mandatés pour prendre des renseignements sur les GPI auprès du PMU, mais qu'il n'y avait pas eu de retour...

*Eric Blaisse*

## CHRONIQUE DE LA RÉGULARITÉ DES COURSES

### 1 DEVICE A-T-IL COURU POUR GAGNER LE 12 AVRIL ?

Débat très houleux sur Equidia le 21 mai entre les participants du "Lahalle Racing Club". Le 12 avril à Auteuil, le champion de Guillaume Macaire **Device** était favori pour ses débuts en steeple. Pourtant, après avoir traîné à l'arrière-garde, son jockey Kevin Nabet ne l'a vraiment poussé qu'après la dernière haie, et il est battu... par son compagnon d'écurie, **Punch Nantais**. Plusieurs de nos adhérents nous ont fait part de leur indignation devant son manque de combativité. A sa course suivante, le 20 mai, il remporte très facilement le Prix Maréchal Foch, monté par Barbara Guenet. La question se pose : le code des courses a-t-il été respecté le 12 avril ? Pour Dominique Cordier, "Macaire a triché !". Pour Vincent Lahalle, son jockey "aurait pu respecter le cheval tout aussi bien en gagnant". Enfin, Julien Phelippon rapporte que tous les professionnels savaient bien, avant la course, que **Device** n'allait pas courir pour gagner. Or, s'il avait gagné le 12 avril, il n'aurait pas pu courir la course du 20 mai... Vous aussi, allez revoir la course sur le site de France Galop, et faites-vous votre propre idée. Et si vous vous demandez pourquoi les commissaires n'ont pas ouvert d'enquête, voici la réponse des *Cahiers du Turf* : "Que personne ne dise que **Device** n'a pas voulu gagner, sinon Macaire ne va plus parler à Equidia !..."

### 2 DOPAGE AU COBALT : L'ENTRAINEUR EVA IMAZ-CECA CONDAMNÉE EN ESPAGNE A SIX MOIS DE SUSPENSION

Paris-Turf nous a appris récemment que l'entraîneur Eva Imaz-Ceca venait d'être condamnée à six mois de suspension pour contrôle positif au cobalt de son pensionnaire **Intaglio** le 25 mars à Madrid dans le Prix Bannaby qu'il avait remporté. Elle avait une semaine pour faire appel, et ses chevaux ont continué à courir (et à gagner).

Rappelons qu'Eva Imaz-Ceca, vétérinaire de formation, avait repris du jour au lendemain cet hiver l'écurie de sa sœur Ana lorsque celle-ci avait été suspendue quatre ans en Espagne et un an en France pour dopage de plusieurs de ses chevaux. Eva Imaz-Ceca avait tout de suite remporté de nombreuses victoires, elle en totalise déjà 25 cette année sur notre sol.

L'Association Nationale des Turfistes demande une fois de plus que France Galop et le Trot prennent des mesures pour mettre fin à cette véritable comédie des prête-noms qui fait que du jour au lendemain tous les chevaux d'un entraîneur suspendu pour dopage continuent à courir chez un collègue complaisant qui prête son nom, les turfistes ne pouvant plus savoir qui entraîne vraiment les chevaux.

Eric Blaisse

Article d'Eric Blaisse paru dans le numéro 40 de *La Tribune Hippique*  
de Guy de La Brosse de mai 2018 (pp. 9 et 10)

### ENQUÊTE

## « Grands Parieurs Internationaux » : le PMU à l'heure du choix

Les « Grands Parieurs Internationaux » (GPI) ne sont plus un sujet tabou. Suite au rapport d'octobre 2016 de la Cour des Comptes, qui révélait au grand public leur existence et le système qui leur permettait d'être toujours gagnants grâce au remboursement d'une partie conséquente de leurs mises par les opérateurs étrangers associés au PMU, l'Association Nationale des Turfistes n'a cessé de dénoncer ces pratiques totalement contraires au principe du pari mutuel, et a essayé d'alerter les parties prenantes du monde des courses des dangers que cette dérive allait occasionner. Outre de multiples désordres, tels que la diminution des rapports ou les baisses de cotes qui surviennent après le départ, il fallait craindre surtout une désaffection des parieurs, dans la mesure où le « retour joueur » réel de tous les autres parieurs était en train de baisser du fait des mises et des gains toujours plus élevés des GPI. C'était tout le sens de notre article de *La Tribune Hippique* de décembre 2017 : « *PMU : Le taux de retour joueur en danger* », dans lequel nous avions calculé que le « Taux de Retour Joueur réel » des joueurs traditionnels avait « d'ores et déjà baissé de 2 % » du fait des enjeux massifs (7 % des enjeux totaux) et des gains massifs des Joueurs Professionnels de l'étranger. Le mois suivant, en janvier 2018, *Paris-Turf* relayait des baisses de cote énormes qui, survenues après le départ, mettaient le feu aux poudres, telles que la baisse de cote de **Traders**, affiché à 5,60 au moment du départ du Prix de Cornulier, mais payé seulement 3,70 au final. Toujours en janvier, Dominique Cordier dénonçait, dans « *Lahalle Racing Club* », sur Equidia, les priviléges accordés aux GPI : « Ces GPI bénéficient d'une fiscalité, d'une législation beaucoup plus avantageuses, donc pour eux c'est gagnant-gagnant ! (...) Ce sont les GPI qui font les poches des petits parieurs ... »

#### Un aveu venu d'en haut

C'est ainsi que, sous la pression conjuguée des uns et des autres, le PMU s'est retrouvé dans l'obligation de faire une mise au point. Cette mise au point a été publiée dans *Paris-Turf* le 3 février. Oui, les baisses de cotes qui



Traders, le plus rapide et le plus joué

surviennent après le départ sont bien dues aux GPI, dont les paris, réalisés dans les dernières secondes, peuvent être transmis en France avec retard par les plateformes à travers lesquelles ils jouent en masse commune avec les Français. Ainsi c'est un pari d'un GPI de 50 000 euros, passé quelques secondes avant le départ, qui a fait baisser la cote de **Traders** de 5,60 à 3,70. Quant à la diminution de l'espérance de gain de tous les autres joueurs, là aussi le PMU passe aux aveux : oui, elle est bien de l'ordre de 2 %, comme nous l'avions calculé. C'est Aymeric Verlet, le directeur international du PMU, qui l'affirme. A la question « Dans quelle mesure l'activité des GPI a un impact sur le retour joueurs des parieurs lambda ? », il répond : « L'impact perceptible pour les autres clients est de deux points en termes de retour joueurs. » Les turfistes l'ont bien compris, qui jouent moins, dès lors qu'ils ressentent qu'ils gagnent moins.

### **Même à Pornichet**

Dans les semaines qui suivent, les désordres s'amplifient. Les baisses de cotes survenues après la course se multiplient. Pour ne donner qu'un exemple, le 12 février à Pornichet, **Dance The Blues** est affiché, dans la 2<sup>ème</sup> course, avec un rapport probable de 23 euros au départ de la course, mais il ne sera payé que 6,90 après son arrivée victorieuse. Des sommes énormes ont donc été jouées sur ce cheval à la dernière seconde, alors qu'il n'avait couru qu'une seule fois et qu'il avait terminé 10<sup>e</sup> sur 14. Contacté par nos soins, le PMU nous apprendra que « 14 268 euros ont été joués dans les derniers instants avant le départ » sur **Dance The Blues**, « mais le système n'a pas eu le temps de les intégrer sur le bandeau de cotes d'Equidia. En regardant la provenance de ces derniers, on observe qu'ils sont issus d'enjeux « ITSP » c'est-à-dire qui transitent via un protocole d'envoi de données par « paquets » en provenance de l'étranger. » Par ailleurs, la désaffection des parieurs se confirme. Les chiffres du premier trimestre 2018 du PMU sont particulièrement alarmants, puisque le produit brut des jeux des paris hippiques est en baisse de 4 %.

### **Jamais perdants**

Enfin, pour ceux qui ne veulent pas croire que cette désaffection des parieurs, si elle s'amplifie, peut entraîner vers l'abîme le PMU et avec lui la filière hippique tout entière, il suffira de lire l'enquête menée par Christophe Donner et Olivier Malachane et publiée par *Les Echos* le 20 avril 2018 sous le titre choc : « *HOLD-UP SUR LE PMU. Quelques gros parieurs internationaux règnent sur le monde des courses.* »

On y retrouve, confirmées, toutes les analyses qui ont été les nôtres au cours des derniers mois. « Les petits parieurs français ont, mécaniquement, été mis à contribution, par une baisse des rapports sur tous les jeux proposés par le PMU. (...) Les GPI bénéficient de ristournes commerciales qui les mettent à l'abri des revers de fortune. » D'après les auteurs, ces remboursements, sur le montant desquels le PMU garde un secret absolu, pourraient être de l'ordre de 8 %.

D'autres sources font état de remboursements de l'ordre de 11 ou 12 %, voire plus. Les opérateurs étrangers qui les versent aux GPI peuvent le faire car ils sont souvent basés dans des paradis fiscaux et ne sont pas soumis aux mêmes versements à l'Etat et à la filière que le PMU. Quel que soit le montant exact de ces ristournes, elles sont aménagées de telle façon que « les GPI ne sont jamais perdants ». Ils jouent donc de plus en plus (aux alentours de 650 millions d'euros en 2017), gagnent de plus en plus, et les autres parieurs gagnent forcément de moins en moins. Les conclusions de Christophe Donner et d'Olivier Malachane rejoignent les nôtres et sont à méditer. Des organismes de paris tels que le pari mutuel suédois ont fait les frais des joueurs professionnels, tant et si bien qu'ils allaient tout droit à la faillite du fait de la désaffection des autres parieurs s'ils continuaient à dérouler le tapis rouge devant les GPI. Ils s'en sont séparés, et leur chiffre d'affaires, après avoir souffert, est revenu à la normale.

**C'est bien le choix que France Galop et le Trot doivent demander de faire au PMU de toute urgence : ne vaut-il pas mieux se couper la main, en laissant partir les GPI si on rétablit les mêmes règles du jeu pour tous les joueurs, que le bras tout entier, et même au-delà, si les GPI entraînent, avec la désaffection du reste des parieurs, le PMU et la filière tout entière dans la récession ?**

Eric Blaisse,  
Secrétaire général de l'Association Nationale des Turfistes

### **« I Have a Dream »**

*Plaidoyer pour le jeu à cote fixe,*

*par Paulo Chautauqua*

Les Courses sont éternelles. En mouvement perpétuel, au galop vers l'infini. Et on y revient. On revient sans cesse dans cette atmosphère de mythe antique, ce creuset légendaire, cette arène à la Ben Hur où de grands seigneurs se disputent le trône en faisant courir leurs serviteurs, ce théâtre où les risques de mort ou de blessure font partie intégrante du jeu, ce monde de beauté sublime portée par la passion, ce temple où un nez de cheval tranche entre gloire et oubli...

Depuis que duels et guerres sont inconcevables, car barbares et proscrits, on préfère les armes de gentleman. Mieux encore : chacun peut y aller de son inspiration personnelle en essayant d'anticiper le résultat. Et parfois gagner de l'argent...

Qui pourra oublier le grand essor du PMU ? On se souvient de ses guichets au bout du comptoir, sa pince à encocher, son ticket cartonné, le temps du jeu simple, du couplé, du trio, puis du tiercé comme Noble Jeu. Les rapports étant intéressants et l'ambiance festive, on jouait sur la Course de l'après-midi, on misait face à une multitude de chiffres tracés à la craie. Et si le résultat semblait découler d'un fieffé trucage, les parieurs prenaient d'assaut la caisse, et se remboursaient sur la Bête.

C'était très égalitaire, l'ère du Pelousard.

Puis, est arrivé Internet. Désormais, on n'avait plus à braver l'air acide, les effluves de cigarettes, l'interminable queue au coin du zinc, pour avancer sa mise. Enfin ! On pouvait même s'asseoir chez soi et parier sur des courses au Chili.

Les dirigeants se congratulaient de cette ère nouvelle, l'argent coulait à flots, l'avenir des Courses semblaient assuré.

Et pourtant ...

Les entraîneurs, propriétaires, éleveurs, jockeys, tous ceux qui tenaient la barre, se voyaient infliger mille charges et contraintes. Le public regardait ailleurs. Les effectifs s'en ressentaient. Les courses n'attiraient plus le parieur. Que faire ?

Au lieu de chercher à comprendre ce qui attirait autant le public dans de lointains lieux champêtres entourés de gradins loués pour l'occasion, ce peuple nombreux qui aimera toujours regarder les chevaux magnifiques qu'il arrive presque à toucher, tellement l'atmosphère se trouve décontractée, on se concentra sur Paris.

Vieux réflexe.

On engagea de grands spécialistes. On parla «Vitrine», «Rentabilité», «Visibilité». On sollicita une plus grande «Médiatisation» des Courses. On créa une série Épique. On multiplia les sorties médiatiques. On refit le «Vaisseau Amiral».

Face à la montée des doléances, on se voulait rassurant, on soliloquait devant le vieux serviteur inquiet en le touchant gentiment du coude. On contre-attaquait sur toutes les ondes en glosant de «la complexité du cycle de vie des produits financiers à rendement élevé».

Les effectifs diminuaient, les portes se fermaient. Une Institution centenaire se retrouvait prisonnière d'une galère où les rameurs prenaient discrètement le large tandis que, sur le pont, on hissait de nouveaux drapeaux afin d'éblouir le badaud.

Poussés au placard par la médiatisation, le chiffre d'affaires hippique et le PBJ continuèrent leur inexorable chute, alors que le budget prévit une hausse. La perte de recettes se chiffrait en millions. La Cour des Comptes commença à se manifester.

On continua pourtant à tabler sur les courses «médiatisées». On ne s'alarmea point de l'effondrement : des effectifs à l'entraînement, des partants, des enjeux.

Quand il y a le feu au Château, on ne s'occupe point des Écuries.

Et pourtant...

Environ les 4/5è des chevaux qui courrent ont une valeur moyenne (36 en Plat, 59 en Obstacle). Si l'objet est certes l'amélioration de la race, le gros du tiroir reste la course de braves serviteurs accompagnés de leurs entourages, ceux qui attendent (tout de même) d'être un brin récompensés, en attendant de voir le jour où en jaillira un nouveau **Montjeu**, un deuxième **Galileo** ...

Ceux-là se retrouvent stupéfiés devant un cercle fermé en lévitation, hors sol, inéquitable pour la plupart de ceux qui besognent, chevaux compris, et aussi pour le Turfiste, qui se voit confisquer son flair et ses tuyaux au profit d'une loterie sans cesse en diminution et aux règles opaques. Comment expliquer qu'un jeu de 8 chevaux avec finalement 3 non-partants a coûté 112 euros au lieu de 2 ???

Ce sera quoi, la suite ? On interdira l'Obstacle, trop dangereux aux yeux du grand public ? On virtualisera les sulkys et les courses plates ? On laissera des joueurs professionnels proposer un cheval virtuel que chacun pourra suivre par caméra embarquée ? Bienvenu à « VirtuaTrack ». L'avantage étant que ça n'empêchera pas le quidam de poser sa pièce. Enfin libre de ses dépenses, la filière deviendra rentable.

Et pourtant ...

Autour des champs de maïs poussiéreux oubliés par les projecteurs gravite encore un public joyeux qui aime rencontrer ce monde si légendaire. Les partants sont nombreux. Les vignerons locaux y vendent un inoubliable rosé frais. Les restaurateurs du coin proposent un repas copieux en adéquation avec les bourses. Les bookmakers (jeu simple, couplé ou trio uniquement) transpirent devant leurs logiciels, essayant toujours de proposer une cote meilleure que celle du voisin, tout en tâchant d'éviter le désastre si par malchance ce fieffé 500/1 l'emportait.

Car les côtes sont fixes, inscrites sur votre ticket au moment de placer votre jeu.

Après tant d'années de s'être fait bafouer, le Turfiste est de retour.

*Paulo Chautauqua, membre de l'ANT*

## **RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMÉRO**

La « *Lettre aux adhérents* » est envoyée par voie numérique, elle paraît tous les deux mois, le premier lundi du mois.

Le prochain numéro de la « *Lettre aux adhérents* » (n° 61) est prévu pour être diffusé par mail le **lundi 3 septembre 2018**.

N'hésitez pas à nous faire parvenir d'ici là vos réactions ou vos contributions au débat. La rubrique « **NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE** » accueillera avec plaisir vos articles.

## **REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK**

*Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte plus de 3100 abonnés. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !*

### **ASPECTS PRATIQUES :**

*Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse : <https://www.facebook.com/associationturfistes>.*

*Même si vous n'êtes pas inscrit à Facebook, vous pouvez venir sur notre page rien qu'en tapant sur Google « Association Nationale des Turfistes » : Google vous proposera notre site ANT et notre page Facebook.*

*Pour créer un compte Facebook, aller sur <https://fr-fr.facebook.com/r.php>*

*Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : vous pouvez privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.*

## **ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2018**

Merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation, et vous recevezrez notre bulletin bimestriel, la « *Lettre aux adhérents* », à chacune de ses parutions, c'est-à-dire tous les deux mois, le premier lundi du mois (janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre). Vous pouvez y participer si vous êtes adhérent en nous adressant vos contributions, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Pour vos amis turfistes qui pourraient être intéressés par l'ANT, vous pouvez leur donner cette page à remplir s'ils veulent s'inscrire.

*Souligner ou encadrer le montant voulu ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :*

\* cotisation « adhérent »      10 euros

\* cotisation « soutien »      20 euros      30 euros      40 euros      50 euros ou plus =

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**ADRESSE :**

**TÉLÉPHONE (facultatif) :**

**ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :**

**Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur en cas d'écriture peu lisible :**

**Date et signature :**

*Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse postale de l'Association :*

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES  
3 rue Nungesser et Coli  
94370 SUCY-EN-BRIE